



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Champs-sur-Marne

En exécution de l'arrêté n°DG-2018-052 du 18 avril 2018, de Mme le Maire de la commune de Champs-sur-Marne, il sera procédé à l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme, conformément aux articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants du code de l'environnement.

L'enquête publique se déroulera en mairie de Champs-sur-Marne du :

MARDI 22 MAI 2018 À 8H30 AU VENDREDI 22 JUIN 2018 À 17H45 INCLUS.

Conformément à la décision du Tribunal Administratif de Melun en date du 10 avril 2018, Monsieur Patrice TRINQUET procédera à ladite enquête publique, en qualité de Commissaire Enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Champs-sur-Marne pour recevoir ses observations aux lieux, dates et heures indiqués ci-dessous :

Mardi 22 mai 2018 de 9h00 à 12h00

Samedi 26 mai 2018 de 9h00 à 12h00

Vendredi 22 juin 2018 de 14h00 à 17h45

Un dossier d'enquête publique sera mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête :

A la Mairie - Accueil - Rez-de-chaussée située mail Jean Ferrat à CHAMPS-SUR-MARNE (77 420),
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h45, et le samedi de 9h00 à 12h00
et sur le site internet de la commune www.ville-champssurmarne.fr.

Un accès gratuit au dossier sera garanti par un poste informatique en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Maire de Champs-sur-Marne.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront être consignées sur le registre d'enquête prévu à cet effet pendant toute la durée de l'enquête, suivant les jours et heures d'ouverture au public de la mairie, ou les adresser par écrit soit par voie électronique à l'adresse « cepatrice.trinquet@gmail.com » ou par voie postale à l'adresse suivante :

**Mairie de Champs-sur-Marne
Le Commissaire Enquêteur
Enquête publique sur la modification n°1 du PLU
Mail Jean Ferrat
77420 CHAMPS-SUR-MARNE**

L'ensemble des observations et propositions seront accessibles sur le site internet de la commune :
www.ville-champssurmarne.fr.

Des informations pourront être demandées auprès de Madame Maud TALLET - Maire -, de Monsieur Thierry BABEC - Maire-Adjoint délégué à l'Urbanisme - ou de Madame Audrey PIGOIS - Responsable du service municipal Urbanisme de la mairie par téléphone au 01.64.73.48.48, par fax au 01.64.73.48.12, ou par mél à « courrier@ville-champssurmarne.fr » ;

À l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pendant un an en mairie de Champs-sur-Marne et sur le site internet de la commune « www.ville-champssurmarne.fr ». Toute personne intéressée pourra en obtenir communication dans les conditions prévues par le titre 1 de la loi du 17 juillet 1978 sur l'accès aux documents administratifs.

À l'issue de l'enquête publique, la modification n°1 du PLU., éventuellement modifiée pour tenir compte des avis recueillis et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvée par délibération du Conseil Municipal.